

Une C. 2 S. E de 3% permet de baisser les charges sociales de 25%.

1% de C. 2. S. E permet de baisser les charges sociales de 8%.



Une C. 2. S. E de 1% représente 30 milliards d'euros de recettes.

Une TVA sociale de 1% représente 7,5 milliards d'euros de recettes.

[Me Contacter](#)

En circonscription : 44 rue Jean Jaurès, 37 résidence de Démeter 79300 BRESSUIRE
05 49 74 58 38 - jgrellier@orange.fr

À l'Assemblée Nationale : 101 rue de l'Université 75355 PARIS cedex 07 - 01 40 63 73 65
jgrellier@assemblee-nationale.fr

www.jean-grellier.fr

Propositions pour une Contribution Sociale et de Solidarité des Entreprises

C. 2. S. E



Jean GRELLIER
Député des Deux-Sèvres

février 2017

Depuis de nombreuses années, le constat a été fait par un certain nombre d'industriels de la nécessité de transférer sur d'autres bases de calcul que les salaires, une partie des cotisations visant à financer les éléments de notre protection sociale et de notre solidarité nationale.

C'est ainsi que personnellement, j'ai été sensibilisé par les approches pragmatiques qui ont fait l'objet de plusieurs publications de Gérard Quéveau, dirigeant du Groupe Heuliez. Il a par exemple, écrit dans les années 90, un petit ouvrage intitulé « l'avortement industriel » qui malheureusement s'est concrétisé et a abouti au constat de désindustrialisation fait au cours des dernières années dans notre pays. Quelques années plus tard, il proposait le Q.A.D le Quotient d'Aménagement et de Développement. Il consistait tout simplement à réguler la participation au financement de la solidarité nationale en fixant en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés et les entreprises, un plancher et un plafond.

LA SUPPRESSION DE LA C₃S : UNE FAUSSE BONNE IDEE.

Depuis 2012, le Gouvernement a pris des décisions pour redonner des capacités de compétitivité à nos entreprises à travers le C.I.C.E et le pacte de responsabilité. Des efforts ont aussi été faits pour diminuer les contributions sociales essentiellement sur les salaires payés par les entreprises. Mais il n'y a pas eu de compensation pour assurer une continuité de financement de notre modèle social, sauf par le budget de l'Etat.

Plus surprenant, pour accompagner cette démarche, il a été décidé de supprimer la C₃S, taxe qui porte sur le chiffre d'affaires et qui concerne toutes les entreprises.

Or, c'était le seul moyen, de faire contribuer les entreprises qui, pour des raisons diverses, n'ont pas de charges salariales significatives et qui s'inscrivent dans la délocalisation de la production et l'importation. Cela concerne malheureusement aujourd'hui de nombreux secteurs industriels.

UN CONSTAT: TOUJOURS LE MÊME

Comme l'indiquait il y a plus de 20 ans, Gérard Quéveau dans ses différentes publications et, aujourd'hui encore, ce sont bien les entreprises et les sociétés qui produisent, qui emploient et qui se développent en France, qui financent la quasi-totalité de notre solidarité nationale. Ce financement passe en grande partie par les contributions sur les salaires. Or, autant ce système pouvait se concevoir après-guerre et dans les trente glorieuses, autant aujourd'hui, mais aussi depuis plus de 30 ans, ce système est source de délocalisation et de transfert de production dans d'autres pays.

Certes, il y a d'autres raisons à la désindustrialisation, mais ce facteur est quand même essentiel.

En conséquence et de manière pragmatique, il faut donc aller encore plus loin que le C.I.C.E afin de faire porter la contribution des sociétés et des entreprises au financement de notre modèle social sur d'autres bases que les salaires.

D'OÙ LA C. 2. S. E (QUI PEUT PRENDRE UN AUTRE NOM)

Lorsque l'on regarde la réalité de la gestion des entreprises, il est facile de constater que c'est bien le chiffre d'affaires réalisé qui permet d'absorber toutes les charges externes utiles au fonctionnement de l'entreprise, puis la masse salariale qui comprend le salaire net touché réellement par les salariés mais aussi toutes les cotisations et contributions à la charge des salariés (salaires bruts) et de l'entreprise (cotisations patronales) et même la CSG et le RDS et enfin l'amortissement découlant de l'investissement réalisé. Or, lorsqu'il s'agit de la masse salariale, outre le salaire net perçu par chaque salarié, le chiffre d'affaires de l'entreprise absorbe tout ce qui finance ensuite la protection individuelle: chômage, accident du travail, retraite, formation mais aussi la protection plus collective: familiale, maladie etc ...

Dans ce cas, plus l'entreprise emploie, produit, se développe, fait de la recherche en France, plus son chiffre d'affaires participe au financement de la solidarité nationale.

A contrario, plus l'entreprise délocalise, sous-traite, importe et vend ensuite en France, moins elle participe au financement de la solidarité nationale et elle contribue en plus au déséquilibre de la balance commerciale.

Fort de ce constat, la C.2.S.E permettrait un transfert d'une partie des contributions affectées aujourd'hui sur les salaires et qui touchent en particulier aux cotisations familiales et aux assurances maladie en un pourcentage du chiffre d'affaires, mais diminuées de la masse salariale restante et de l'amortissement d'où la formule suivante :

$$C.2.S.E = x\% \text{ du chiffre d'affaires moins masse salariale et moins amortissements et donc } x \text{ euros à la protection sociale}$$

Cette formule plus juste que le précédent calcul de la C₃S permettrait une plus grande équité entre les entreprises et soutiendrait en partie celles qui justement créent de l'emploi, investissent et produisent en France. Des précautions, qui pourraient passer par des exonérations, seraient à prendre pour les start-ups ou les entreprises en création.

Dans tous les secteurs où la proportion du coût salarial est importante, cette formule redonne de la compétitivité aux entreprises, sans toutefois fragiliser le financement de la protection sociale.

Ce système permet aussi de l'inscrire dans une évolution, dans le temps, de manière à pouvoir l'adapter en fonction des entreprises ou des secteurs d'activités.

Il remportera sans doute l'adhésion de nombreux secteurs industriels, ou de production et même de services, mais il aura certainement beaucoup d'adversaires chez les importateurs, les entreprises qui délocalisent mais aussi les enseignes de la grande distribution.

Cette démarche représente un choix fondamental pour l'avenir de tout notre système économique mais aussi pour la pérennité de notre modèle de solidarité sociale.